

PROCÉDURE

PASSAGES EN COMITÉS

11 semaines avant la date prévisionnelle du comité de programmation, le GIP Massif central arrête la liste des dossiers complets : seules ces opérations seront instruites en vue du prochain comité. Les autres opérations apparaissent dans l'ordre du jour de la programmation avec un avis d'ajournement.

COMITÉ TECHNIQUE DES FINANCEURS

Le comité technique des financeurs est la première instance de débat technique entre tous les partenaires du Massif central (Etat, Régions, Départements) sur les opérations sollicitant un financement Massif central (FEDER, FNADT, Régions, Départements). À noter que plusieurs comités techniques peuvent avoir lieu en vue d'un même comité de programmation. Ce sera notamment le cas pour les appels à projets où le comité de sélection sera considéré comme le comité technique de pré-programmation.

Cette instance n'est pas décisionnelle mais elle donne un avis technique pour le financement du projet (avis favorable, d'ajournement ou défavorable).

Il est à noter que le projet recevra un avis d'ajournement si l'une au moins des intentions de cofinancement correspondant aux fonds sollicités est manquante.

Rappel :

- Pour les **régions et départements du Massif central ainsi que pour les fonds Etat**, les intentions de cofinancement parviennent directement au partenariat Massif central. Le porteur de projet n'a pas besoin de transmettre ces justificatifs.
- Pour **les autres fonds (publics ou privés)**, le porteur de projet doit solliciter directement les structures concernées pour obtenir une lettre d'intention de cofinancement et la faire parvenir au GIP Massif central avant le comité technique des financeurs.

COMITÉ DE PROGRAMMATION

COMPOSITION DU COMITÉ CONJOINT PO FEDER MASSIF CENTRAL ET CONVENTION DE MASSIF

- **Présidence** : le Président du GIP Massif central en tant que Président du Comité de programmation FEDER; et le Préfet de massif.
- **Composition** : les représentants du GIP Massif central, des Conseils régionaux, des services de l'Etat et des Conseils départementaux présents sur le Massif central.
- **Rôle** : donne un avis définitif sur le cofinancement des projets au titre des programmes Massif central, sur la base des avis émis lors du Comité des financeurs.

AVIS

- Avis **favorables et défavorables** :
 - Sur la base de l'avis du comité technique.
- 2 cas de figure mènent à l'**ajournement** d'un projet dont l'avis (en comité technique) est favorable :
 - Une modification substantielle du plan de financement entre le pré-comité et le comité ;
 - L'absence lors du comité de programmation d'au moins un des documents d'intention de cofinancement (délibérations, arrêtés ou a minima une lettre d'intention pour chaque cofinanceur).

DÉLIBÉRATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GIP MASSIF CENTRAL

- Les **subventions FEDER Massif central sont officiellement octroyées lorsque l'assemblée générale du GIP a délibéré favorablement à leur sujet**. Les délibérations prises pour validation lors de l'assemblée générale du GIP, le sont sur la base de celles prises en comité de programmation.
- À noter que les assemblées générales du GIP sont organisées **dans la foulée des comités de programmation**, afin de valider dans les meilleurs délais les dossiers pour lesquels le comité de programmation a attribué un avis favorable. En moyenne, trois assemblées générales sont donc mises en place chaque année.
- La liste des projets cofinancés est ensuite **mise en ligne sur le site Internet** www.massif-central.eu.